



## UN NOUVEL OUTIL À DISPOSITION DE L'ENSEMBLE DES CITOYENNES ET CITOYENS DE LA COMMUNE DE FLORENVILLE.

Une mise en page dynamique et conviviale, une navigation plus facile et un contenu hyper complet et précis, qui s'adapte aussi bien aux ordinateurs qu'aux tablettes et smartphones.

En un clic, vous pourrez transmettre une information à votre voisin, ou inviter vos amis à un évènement en cliquant sur le pictogramme de partage Facebook. Par ailleurs, une cartographie est intégrée sur chaque page, vous aidant à situer chaque service ou association. En page d'accueil, vous trouverez les informations et évènements qui font l'actualité de la commune de Florenville.

**L'objectif est de simplifier la vie des citoyens, dans leurs recherches et dans leurs besoins.**

Un nouveau site internet donc, qui est encore amené à évoluer dans l'avenir, puisque viendra s'y greffer d'ici quelques mois un e-guichet au travers duquel le citoyen pourra effectuer des demandes de documents, compléter des formulaires en ligne... et suivre le traitement administratif de celles-ci.

**Notre nouveau site internet se veut être un outil vivant qui permettra de renforcer la relation de proximité entre les citoyens et la commune.**

Chaque citoyen peut se créer un compte personnel en cliquant sur « **se connecter** ».

Après connexion, en cliquant sur « *Mon compte* », vous aurez accès, à **une information personnalisée et géolocalisée** via le menu « *près de chez vous* » :

- évènements prévus,
- clubs de sport,
- écoles...

Cela vous permettra également de réaliser prochainement certaines démarches en ligne **via le e-Guichet.**

Par ailleurs, nous invitons toutes les structures bénévoles et associatives, ainsi que les organisateurs d'évènements, à s'enregistrer afin de proposer directement des contenus : évènements à venir, information sur votre association ou club, modification d'un numéro d'appel, etc.

# www.florenville.be fait peau neuve...

## Le site offre **PLUSIEURS** voies d'accès à l'information :

### Par **thème**

Ma commune – Loisirs et Economie. Vous y retrouverez toutes les matières communales, mais aussi tout ce qui a trait à la culture, au sport, au développement local, etc.

### En fonction du **profil utilisateur**

« Je suis »

### En fonction du **type d'information**

que vous recherchez via l'onglet « Je trouve »

### En cliquant sur **Q**

vous accéderez à un moteur de recherche très performant qui vous proposera des articles pertinents en lien avec votre recherche.

**L'annuaire** offre des possibilités de recherches particulièrement pointues et dispose de deux modes d'affichage sous forme de cartes de visite « *vue annuaire* » ou sous forme de plan « *vue cartographique* »

Pour toute question relative au site et à son fonctionnement, n'hésitez pas à contacter la commune par mail :

« **[communication@florenville.be](mailto:communication@florenville.be)** ».

# Mérites sportifs 2019-2020

Ce 4 octobre 2020, pour la première année, la Commune de Florenville, en collaboration avec le Centre Sportif Local, a décidé de mettre à l'honneur les sportifs et bénévoles de l'entité de Florenville.

Les 5 mérites et les 3 prix ont été remis par **Nathalie Lejeune**, Echevine des Sports et **Philippe Lambert** Echevin des fêtes et cérémonies.



## Félicitations à tous les nommés et lauréats !

Le règlement du Trophée, la liste des nommés par catégories, les discours et l'ensemble des photos sont à retrouver sur : [www.florenville.be/Loisirs/Sport/Mérites Sportifs](http://www.florenville.be/Loisirs/Sport/Mérites_Sportifs)

### Mérite Sportif collectif ★

Féminin

**Volley Club La Semois P2 Dames**

Masculin

**Union Cécilienne P3**

### Mérite Sportif individuel ★

Féminin

**Lucie Grandjean (Athlétisme)**

Masculin

**Thomas Meunier (kickboxing)**

### Mérite Sportif espoir ★

**Cassandra Schmitz**

**Aline Cornerotte**

### Prix « Coup de coeur sportif » ★

**Mathieu Galerin (Running)**

### Prix de la reconnaissance ★

**Stéphane Fosty (Basket)**

### Prix « Richard Henry » ★

**Fabien Lecler (Foot Villers)**

## Entretien des sépultures et renouvellement des concessions : quelles sont vos obligations ?

Nous serons bientôt le 1er novembre, c'est l'occasion de rappeler les obligations qui incombent aux titulaires des concessions situées dans les dix cimetières communaux.

### L'entretien des sépultures

sur terrain concédé incombe au titulaire de la concession ou à ses ayants-droits. L'état d'abandon est constaté par un acte du Bourgmestre ou de son délégué. Une copie de l'acte est affichée pendant un an sur le lieu de sépulture et à l'entrée du cimetière. À défaut de remise en état à l'expiration de ce délai, la sépulture revient au gestionnaire public qui peut à nouveau en disposer.

### Le défaut d'entretien

est constitutif de l'état d'abandon. « Etat d'abandon : défaut d'entretien d'une sépulture, qui de façon permanente est malpropre, envahie par la végétation, délabrée, effondrée, en ruine ou dépourvue de signes indicatifs de sépulture exigés

par le règlement adopté par le gestionnaire public ».



### Le renouvellement d'une concession

doit être demandé quelques semaines avant le terme de la concession. Les concessions sont renouvelables pour une durée de 30 ans. Un courrier est envoyé au dernier concessionnaire connu pour l'informer du renouvellement. Sans adresse connue du concessionnaire, une pancarte avec une demande de renouvellement est

apposée sur la concession pendant un an.

· Si vous avez découvert sur la concession dont vous êtes titulaire une pancarte avec un avis de défaut d'entretien, ou avec une demande de renouvellement,

Il s'agit d'avis officiels qui sont apposés fin octobre, les titulaires **disposent d'un an** (jusqu'au 30 novembre de l'année suivante) pour remettre la sépulture en état et/ou pour demander le renouvellement.

À défaut de remise en état ou de renouvellement à l'expiration de ce délai, les concessions reviennent à la commune, qui peut à nouveau en disposer.

Pour toute question complémentaire:

Service "Sépulture et inhumations"

✉ [popul@florenville.be](mailto:popul@florenville.be)

☎ 061/32.51.52.